Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 13 (1875)
Heft: 2

Artikel: [Nouvelles diverses]
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-183166

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

délivrés. Hélas! il y aura toujours des conspirateurs:

Quand on conspire,
Quand, sans frayeur,
On peut se dire
Conspirateur;
Pour tout le monde,
Il faut avoir
Perruque blonde
Et collet noir.

Mais, nous le répétons, le genre tend à disparaître. A quoi faut-il l'attribuer? Est-ce peut-être à la révision fédérale, au nouveau cathéchisme, ou à la bonne qualité du vin de 1874. Nous ne le savons. Contentons-nous de constater le fait, comme un véritable progrès.

La révolution des pommes de terre.

A peine la révolution de 1845 était-elle terminée que le peuple, encore sous l'excitation des derniers événements, trouva de nouveaux motifs de mécontentement dans la cherté excessive des subsistances de première nécessité. La récolte des céréales avait été très médiocre, et, dès le mois de juillet, on reconnut que les champs de pommes de terre étaient atteints de la même maladie que l'année précédente. Le prix du pain s'éleva successivement; vers la fin de l'année, il était à 7 kreutzer la livre; puis il monta à 2 batz, à 10 kreutzer et jusqu'à 3 batz la livre.

Le prix des pommes de terre s'éleva dans les mêmes proportions et finit par mettre cet aliment du pauvre au rang d'un objet de luxe. On paya le quarteron jusqu'à 20 batz et plus.

Le Conseil d'Etat fit quelques achats de céréales à l'étranger; des sociétés se fondèrent pour s'approvisionner de blé, de riz, de maïs, et des distributions gratuites furent faites à la classe indigente.

Cependant bon nombre de gens commençaient à crier aux accaparements et à se grouper sur les marchés pour y faire la police eux-mêmes.

Le 18 août, jour de marché à Yverdon, le peuple s'opposa à l'enlèvement des grains achetés pour des localités voisines et obligea même un batelier à décharger sa barque. Dans la soirée, des coups furent échangés, et les marchands de blé de l'endroit furent obligés de se dérober par la fuite à la fureur de la populace.

A Lausanne, les émeutiers se montrèrent au marché du 22 août; plusieurs acheteurs furent brusquement attaqués, insultés et frappés. L'autorité ne pouvant résister à ce mouvement, adressa le même jour aux municipalités une circulaire pour les inviter à défendre aux marchands de grain, sous quelque titre qu'ils se présentent, d'acheter des céréales sur les marchés avant que les « véritables onsommateurs » soient approvisionnés. Il fut même ordonné de surveiller ceux qui parcouraient les ampagnes pour acheter des grains.

Le marché du 29 fut peu considérable, on le comprend. Les émeutiers, encore sur les lieux, surveillaient l'exécution de la circulaire administrative. On vit trois pauvres boulangers, qui avaient acheté chacun un sac de blé, dénoncés, conduits au corps de garde, puis relâchés par faveur.

Les mesures prises eurent nécessairement pour effet de paralyser les grands moulins et de diminuer la vente des farines, surtout à Lausanne. Les agriculteurs, se voyant gênés dans la vente de leurs blés, et craignant que le pillage succédât au désordre, résolurent d'ouvrir de nouveaux marchés dans les lieux où ils étaient plus à l'abri de la pression populaire; et, le 8 octobre, un grand marché fut tenu à Echallens. En moins de deux heures, 715 sacs de froment y furent vendus, sans compter les autres espèces de grains.

Le 17 du même mois, Berne eut aussi son émeute de marché. Un attroupement attaqua les chars des marchands de blé; les grains furent répandus ou enlevés. Une quarantaine de recrues militaires furent chassées à coups de pierres. La foule se porta ensuite vers les marchands de fruits, renversa leurs chars et leurs paniers. Dans l'après-midi, de nouveaux groupes se formèrent, délivrèrent par la force un des leurs arrêté dès le matin et pillèrent une boulangerie. Le gouvernement, fort inquiet, alla s'installer à la caserne et fit occuper militairement la ville. Environ 1,400 hommes de toutes armes furent appelés; des canons chargés à mitraille furent braqués sur toutes les places; on fit voler des détachements de cavalerie d'une rue à l'autre; partout des postes, des sentinelles.

On arrêta plusieurs citoyens courageux qui, au plus fort de la bagarre, avaient cherché à calmer la populace irritée.

Plus tard, le dimanche 26 septembre, une manifestation assez comique eut lieu à Lausanne. Une quinzaine d'ouvriers, entourés de quelques centaines de personnes disposées à s'amuser, se réunirent à la Grenette, sous la présidence d'un empailleur de chaises. Celui-ci, monté sur une table, proposa les mesures suivantes :

1° Invitation au Conseil d'Etat de procurer de l'ouvrage aux ouvriers;

2° Demande au Grand Conseil de frapper d'un impôt élevé les marchandises ouvrées venant de l'étranger;

3° Interdiction du commerce du blé aux blâtiers et aux meuniers;

4° Rétablissement de la taxe du pain;

5° Expulsion des ouvriers étrangers à la Suisse.

Toutes ces propositions furent votées à l'unanimité des quinze et à la grande hilarité de l'assistance, surtout lorsque M. le président mit aux voix l'abolition des blâtiers, *cette vermine qui nous dévore.*

Le projet d'une grande *exposition internationale et permanente*, à Genève, qui serait ouverte en 1876, et dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs l'année dernière, revient sur le tapis. D'après le *Journal des étrangers*, une réunion de citoyens de Genève, comprenant que cette ville est admirablement située

pour un tel objet, s'occupe en ce moment d'en poser les bases. L'exposition serait installée au bord du lac, quai des Eaux-Vives, dans la belle propriété de M. Louis Favre, entrepreneur du tunnel du St-Gothard, propriété dont M. Favre, promoteur de l'exposition, se serait assuré l'acquisition.

L'exposition projetée ne devra ressembler à aucune de celles qui l'ont précédée. Elle en serait comme le résumé, comme un véritable écrin de tout ce que l'art et l'industrie produisent de plus remarquable. Les exposants y trouveraient une publicité pour ainsi dire vivante, et un bureau de renseignement à demeure. Le château qui fait partie du domaine serait transformé en un lieu de réunion et d'agrément pour les étrangers ; ses vastes remises deviendraient un jardin d'hiver. Les fontaines jaillissantes seront alimentées par les eaux de l'Arve, qui desservent Chêne et les campagnes environnantes.

Pour édifier le palais de l'exposition et opérer la transformation du château et de ses dépendances, la dépense approximative serait de deux millions, y compris l'acquisition de la propriété. Le capital à souscrire serait de 1,000,000 de fr. divisé en 2,000 actions de 500 fr. Le million complémentaire est réservé pour opérer un emprunt hypothécaire, qui serait remboursé au moyen d'un fonds de réserve.

Le comité adresse un appel chaleureux aux hommes éclairés qui voudront concourir à cette œuvre. Nous remarquons parmi ses membres MM. Tognetti, président du Grand Conseil; Martin, avocat et député; Chomel, député; Menn, sculpteur et professeur; Latoix, conseiller municipal; Reymond William, professeur à l'Université; Golay, député; Deleiderier, architecte, etc.

Ouna vôta.

Dzâquie est on bon vîlio municipau qu'est to fiai d'avâi dein lo teimps menâ autoritâ dein sa coumena; l'a prau dé boutafrou, et raconté coumein l'a étâ à la campagne d'au Sonderbond et coumein n'a bâla fe lo perte a son chako dé voltigeu à Fribor. La demeindze ne manqué jamais d'allâ bairé sa quartetta avoué lo syndico po contâ se n'histoire.

L'autro dzo, noutron municipau avâi reçu onna carta po allâ vôta, et ne volliâvé pas manquâ l'occasion dé baire quoqué quartetté ; ie prein donc sa canne et fâ vîre voèle d'au côté de la vela.

Quand l'eut vôta, Dzâquie se peinsa dinse : ne sarâi rein dé trau dé sé reverré avoué le vîlio dé ma compagni. Na pas manquâ et après avâi prau bu et batailli, lo galiâ sé trova rion.

Vè onz'hauré, noutron municipau coumeinça à sé mettré ein route, mâ navancîvé dière; verîvé coumein on muton qu'a lo vertigo. Alors se dese dince:

« Cî commerce ne pau pas dourâ. » Aô mîmo momeint se fot dein lo terrau. Tandi que l'edzevatâvé lé dedein, on autro municipau vint a passâ perquie. L'âi crié : « Que d'au diablio as tou ? on derâi que te vint fou... aô bin se té malâdo ?.... »

L'autro que sé debarbouillivé dein lo pacot, lâi repond :

« L'ai ia.... l'ai ia.... que ié trau vôta, vouaiquie tot. »

Lausanne, 1er janvier 1875.

Au Rédacteur du *Conteur vaudois.*

Monsieur,

Deux articles insérés en décembre dans votre spirituel journal, mettent de nouveau sur le tapis la question si souvent et toujours vainement débattue de l'existence de Guillaume Tell. Le *Conteur*, journal populaire vaudois, c'est-à-dire profondément suisse, a, plus que tout autre feuille, le droit de s'occuper des grandes figures de notre histoire nationale ; cela est de son bien ; il défendra Tell comme il défendrait Davel, si l'on osait l'attaquer ; la mémoire de l'un lui est aussi chère que la mémoire de l'autre de ces grands citoyens. Aussi espéré-je que vous voudrez bien m'accorder l'hospitalité de vos colonnes pour reprendre ce sujet sous un autre point de vue, à moi profane, plus profane encore en la matière que M. J. M. qui vous écrit.

M. J. M. se demande, en commençant, si Guillaume Tell appartient à l'histoire ou à la fable ? Question bien posée, question résolue. Je trouve la question de M. M. incomplète : il y a plus que la fable et l'histoire dans le passé d'un peuple, il y a encore la légende ; la légende, qui est plus vraie que l'histoire, a dit un de nos plus grands écrivains, plus vraie surtout en ce qu'elle est plus poétique, plus humaine et que l'intérêt personnel, le calcul ne s'y mêle jamais.

Les exploits attribués à Guillaume Tell sont-ils de l'histoire ? Il semble permis d'en douter (1). Aucun document contemporain ne parle du héros ; son nom même n'est pas mentionné dans les registres des naissances ou des décès des paroisses de Burglen, d'Attinghausen et d'Altorf, qui paraissent pourtant assez régulièrement tenus ; les chroniqueurs de son siècle, rares il est vrai, sont muets à son sujet ; le nom de Gessler ne figure pas une seule fois, dans les archives de l'archiduché d'Autriche, parmi ceux des autres baillis envoyés en Suisse au commencement du XIVe siècle, et les chroniques autrichiennes n'en disent mot. Tout cela peut faire douter de l'existence de Tell ; mais cela ne suffit pas pour la nier.

Nier un fait, c'est *affirmer* qu'il n'est pas ; aussi, une négation doit-elle être, presque autant qu'une affirmation, appuyée de preuves pour avoir de la valeur.

Ceux qui croient à l'existence de Tell ont pour eux la tradition, à défaut de ce qu'on nomme des documents authentiques : c'est quelque chose, car cette tradition n'a pas sa source dans un passé bien lointain ; son chemin est semé de monuments ; elle nous vient d'un peuple sincère chez lequel les événements de toute nature se transmettent de génération en génération avec une rare fidélité. Ceux qui nient ont pour eux le silence des contemporains : cela n'est pas suffisant pour nier d'une façon absolue, car avec une semblable méthode, universellement et rigoureusement appliquée, il n'y aurait pas un peuple au monde qui ne lacérât la moitié des plus belles pages de ses annales. Comment ! ce peuple honnête et naïf des Waldstætten, dont les traditions devaient être d'autant plus vraies qu'il n'avait pas d'histoire écrite, ce peuple

(1) Je ne puis m'empêcher de faire remarquer avec peine que ceux qui nient l'existence de Tell sont des Suisses et des Autrichiens, tandis que les historiens italiens, les Anglais, et surtout les Français, s'obstinent, malgré toutes les preuves accumulées, à faire de Tell un personnage historique.